

Procès verbal

Le jeudi 21 mars 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Walter KURTZMANN.

Secrétaire de la séance : Jean-Michel GUERNE

Présents : Monsieur Walter KURTZMANN, Monsieur Jean-Claude BASTIEN, Monsieur Jean-Michel GUERNE, Madame Dominique KNECHT, Monsieur Christophe LAURENT, Madame Monique LEYDER, Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Anthony CARBONNIER, Madame Nadine GARCIA, Madame Audrey HUMBERT CURIN, Madame Cathy MOMPERT, Monsieur Jean-Marc RACHULA, Madame Sophie SGRO, Monsieur Mickaël STAAT, Monsieur Thierry WILHELM

Représentés : Madame Martine GILLARD représentée par Madame Monique LEYDER, Madame Caroline MARIGNY représentée par Madame Cathy MOMPERT, Monsieur Vincent TILLEMENT représenté par Monsieur Jean-Claude BASTIEN

Absents et excusés :

Ordre du jour

Point n°1 Demandes de subvention de divers organismes

Point n°2 Création de poste VTA (Volontariat Territorial en Administration)

1 - Demandes de subvention par différents organismes (N° DE_2024_001)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le formulaire CERFA 12156*06 et le contrat d'engagement républicain signé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

Associations	Subvention sollicitée	Subvention accordée
RESTOS DU CŒUR		néant
Ligue contre le cancer		néant
Association Entraide et Amitié	2 200€	2 200 €
JURY BADMINTON CLUB	200 €	50 € (un seul licencié)
AS PELTRE	4 000 €	4 000 €

Délibération : adoptée à l'unanimité

2 - Mise à jour du tableau des effectifs (N° DE_2024_002)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement poursuit le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA sera attribuée par l'État à la collectivité.

Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités locales rurales afin d'apporter un soutien en ingénierie adapté.

Compte tenu du nombre de projets en cours, Mr le Maire propose d'adhérer à ce dispositif et procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, 28 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} juin 2024 relevant de la catégorie hiérarchique B pour une durée de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 380.

Mr le Maire propose donc de valider le tableau suivant :

Filière / grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Cat A. Attaché	1	1	35h
Cat B. Rédacteur	1	1	35h
Cat C. Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1	15h
Cat C. Adjoint administratif principal 2è classe	2	2	35h
Cat C. Adjoint administratif	2	2	35h
Cat C. Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	35h
Cat C. Adjoint technique principal 2è classe	1	1	35h
Cat C. Adjoint technique	1	1	35h
Cat C. Adjoint technique	1	1	28h
Cat C. Adjoint technique principal 2è classe	1	1	31h
Cat C. Adjoint technique principal 2è classe	1	1	28h
Cat C. Adjoint technique principal 2è classe	1	1	26h
Cat C. ATSEM principal 2è classe	1	1	27h25
AGENTS NON TITULAIRES			
Cat C. ATSEM	1	1	27h20
Cat B. V.T.A.	0	1	28h

Monsieur le Maire entendu ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires - (articles 13 bis et 14) ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale (articles 55, 64, 66, 67) ;

Vu la loi (n°2016-1547) de modernisation de la Justice du XXIème siècle, promulguée le 18 novembre 2016 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'Ordonnance n°2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique ;

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien les projets de développement de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- D'approuver la création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration (VTA)
- De valider les propositions exposées par Monsieur le Maire, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} juin 2024,
- De charger Monsieur le Maire de faire toutes les démarches auprès de Mr le Préfet de la Moselle et de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), de signer tous les documents relatifs à ce dossier, en particulier ceux relatifs à l'aide financière et de procéder aux recrutements.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Walter KURTZMANN
Président de séance

Jean-Michel GUERNE
Secrétaire de séance